

Mauguio, le 11 septembre 2017

Le Président à

Monsieur Le Maire

Hotel de Ville

34130 MAUGUIO

Objet : deuxième concertation préalable à la création de la ZAC « La Font de Mauguio »

Monsieur le Maire,

Par la présente, nous tenons à vous rappeler la position de La Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or sur l'inopportunité de (re)créer la ZAC citée en objet, votre première tentative de 2011 à cet égard ayant justement été mise en échec :

Sur l'étude d'impact :

Nous rappelons tout d'abord les observations enfin émises le 27 juin 2017 par l'Autorité Environnementale – au demeurant après demande appuyée de notre association - que malheureusement vous n'avez pas jugé utile d'annexer au dossier soumis à la concertation publique en mairie :

- Incohérence de la surface de plancher annoncée à construire entre le rapport de présentation et l'étude d'impact ; vous n'apportez la réponse que 6 jours avant la clôture de la concertation fixée au 11 septembre prochain
- Absence d'étude du potentiel de développement des énergies renouvelables prévue à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme ; vous ne versez l'étude au dossier de concertation que 6 jours avant la clôture de la concertation
- Absence d'indication du montant global de l'opération auquel il convient de rattacher les coûts exprimés, induits par les mesures écologiques ; vous n'apportez la réponse que 6 jours avant la clôture de la concertation
- Résumé non technique, devant permettre à chaque citoyen de bien appréhender les enjeux du projet, imperceptible dans le dossier, ni synthétique ni pédagogique
- Insuffisance de la justification des choix d'aménagement et de la pertinence des mesures proposées pour réduire sinon éviter les impacts négatifs du projet
- Absence d'analyse de solution foncière alternative notamment en regard des zones ouvertes à l'urbanisation dans le PLU et du foncier mobilisable dans les secteurs déjà urbanisés (possibilités de densification de secteurs d'habitats diffus, de requalification de friches d'activités...) ; en cela, nous devons rappeler les mêmes alertes exprimées dans nos courriers du 4 février 2015 à la SPL L'Or Aménagement, puis du 25 mars 2015 à vous-même –auquel au demeurant, vous n'avez pas répondu à ce jour -,
- Absence d'analyse des impacts paysagers du projet
- Absence d'analyse des impacts du projet sur la ressource en eau de la Commune, tant en quantité que, ce qui est encore plus grave, en qualité ; vous n'apportez une réponse

au demeurant incomplète que 6 jours avant la clôture de la concertation ; sur cette question fondamentale, vous ne pouvez pas reporter à plus tard la description précise des mesures d'évitement de la pollution malgré l'imperméabilisation des environs et surtout pendant le chantier, le creusement des fouilles et fondations, les travaux de terrassements, etc...

- Absence d'analyse des impacts du projet sur les capacités de traitement des eaux usées de la Commune vous n'apportez la réponse que 6 jours avant la clôture de la concertation ;
- Absence de précisions sur l'exposition des nouvelles populations et surtout des riverains actuels au surcroît de bruit et pollution des infrastructures de transports existantes ; vous n'apportez une réponse que 6 jours avant la clôture de la concertation, sans pour autant décrire, au-delà de votre pieuse incitation des nouveaux arrivants aux modes alternatifs de transports, les mesures compensatoires envisagées pour annihiler ces nuisances sonores et autres pollutions ;

Outre ces réclamations justifiées de l'Autorité Environnementale, dont fait siennes La Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or, cette dernière s'inquiète particulièrement de la légèreté avec laquelle l'étude d'impact traite une fois de plus la question de l'inondabilité avérée du secteur d'assiette du projet de La Font de Mauguio. Les citoyens ne peuvent se contenter de la formule lapidaire qu'ils peuvent lire page 165 de l'étude d'impact :

« Bien que non situé en zonage PPRI, l'étude hydraulique complémentaire réalisée suite aux inondations de 2014 a montré que le périmètre de la ZAC de la Font, bien que réduit à 19ha, demeure soumis à un aléa modéré à fort de risque inondation. »

Nous ne contestons pas le sérieux de cette étude hydraulique établie en 2016 sur ce secteur, qui a semble-t-il sous-tendu la définition du nouveau périmètre de la ZAC, mais sommes dubitatifs sur les hypothèses qui l'ont fondées, à savoir un débit « d'entrée » du cours d'eau « La Font » (avec débordement de La Cadoule car c'est bien cette dernière rivière qui est dangereuse en l'espèce) sur le site, retenu pour 95 m³/s en occurrence centennale (cf « note hydraulique complémentaire » INGEROP de novembre 2016 page 11). Mais ce dernier chiffre prend-il vraiment en compte le changement climatique qui induit indubitablement son augmentation significative selon des occurrences de surcroît de plus en plus courtes ?

Certes la DREAL et la DDTM34 semble avoir validé ce chiffre lors d'une réunion de cadrage du 20 septembre 2016 ; pour autant, leurs réflexions sur l'actualisation du PPRI de la Commune n'étaient pas achevées à cette époque puisque le porter à connaissance des études finalisées à cet égard n'a été notifié à la Commune de Mauguio que le 18 juillet 2017 ; La Fabrique Citoyenne demande donc à vérifier, s'agissant du projet de La Font, la cohérence entre l'étude du BET Ingérop précitée et le futur PPRI qui sera soumis prochainement à l'enquête publique.

Sur cette même grave question du risque d'inondation, il est en outre tout à fait étonnant que le dossier soumis à la concertation ne contienne pas l'avis du SYMBO, seul responsable désormais de la conception et de la cohérence des aménagements pluviaux du bassin versant de l'Etang de l'Or, alors même que les études conduites par cet organisme pour les définir ne sont pas achevées à ce jour.

Enfin notre étonnement ne peut se convertir qu'en indignation lorsque ces légèretés, coupables s'agissant d'une question aussi sensible, contreviennent aux dispositions établies par le SYMBO lui-même et approuvée par le Préfet de l'Hérault le 9 juin 2017 sur la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du Bassin Versant de l'Or dans le cadre de la démarche Territoire à Risques Importants d'Inondation (TRI) « Montpellier-Lunel-Mauguio-Palavas », initié par l'Etat sous la Directive européenne du 23 octobre 2007.

En effet, les concepteurs du projet La Font de Mauguio méconnaissent de manière flagrante les grands objectifs retenus dans cette stratégie, en particulier celui consistant à « *mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation* » (GO1) soit « *Éviter d'aggraver la vulnérabilité en orientant le développement urbain en dehors des zones à risque* » (D.1-6) (cf page 90 de la SLGRI)

En vérité, tout se passe comme si ceux-ci bafouaient le fameux principe de précaution alors même que l'évènement catastrophique de septembre 2014 auquel ils « se rattrapent », non seulement est très loin d'être le premier dans notre histoire communale mais encore laisse entrevoir pour l'avenir, compte tenu du réchauffement climatique, des épisodes « cévenoles » encore plus violents.

La Fabrique Citoyenne du Pays de L'Or veut ici inviter les citoyens à se remémorer la légèreté avec laquelle les décideurs du présent projet ont géré dans les années 2000 la protection des riverains de La Balaurie (affluent du Salaison donc pendant symétrique « ouest » de La Font affluent de La Cadoule) après le développement urbain intempestif de sa rive gauche : un dossier d'endiguement instruit durant la décennie 1990 dans le cadre de la loi sur l'eau mais non réalisé, puis réalisation à la hussarde (au mépris des dispositions de ladite loi) *juste après* les inondations de 2003 d'une digue bien plus haute que prévue au dossier initial et sans approbation préfectorale connue.

Il semble que, du point de vue des mêmes décideurs, les administrés de Mauguio (sauf bien entendu les nouveaux venus présents et à venir qui, ici, feront les frais en priorité de cette légèreté) se soient vraiment « habitués » aux inondations ; mais comment ces décideurs, qui aujourd'hui passent outre une vraie concertation sur cette question avec les habitants de Mauguio, leur répondront-ils après l'une de ces catastrophes annoncées ?

Si enfin, contre toute attente, la réalisation de La Font était poursuivie, son exhaussement de 0,50 m, annoncé par les services de l'Or Aménagement aux élus consultés en juin 2017, « enterrera » mécaniquement les quartiers résidentiels existants à l'ouest de l'opération, obérant ainsi définitivement l'évacuation de leurs eaux pluviales.

Sur l'impact financier du projet sur les finances communales

La Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or dénonce ici les conséquences financières du cafouillage « hydraulique » dans la conduite de la conception de la ZAC objet de la présente concertation.

L'équilibre financier du projet annoncé en 2011 et réitéré lors du conseil municipal du 6 mars 2017, c'est-à-dire sans participation du budget communal à sa réalisation, lui semble en effet sérieusement compromis pour les raisons suivantes :

- Dévalorisation des terrains acquis par la Commune et extraits du périmètre de la ZAC
- Optimisme démesuré sur les conséquences financières des expropriations restant à faire tant sur l'évaluation des sommes en jeu que sur le délai estimé pour la prise de possession des terrains concernés
- Optimisme exagéré sur le rythme de réalisation d'un projet initié, et pour cause, depuis plus de 6 ans
- Grandes incertitudes sur l'évaluation des travaux nécessaires à la réalisation des ouvrages de lutte contre les inondations du quartier résidentiel envisagé

Ainsi, la nouvelle concertation initiée par la Municipalité de Mauguio sur le projet de ZAC de « La Font de Mauguio » ressemble malheureusement à sa grande sœur née en 2011, comme s'il fallait « à tout prix » mettre en œuvre une idée à peine esquissée dans le PLU de la commune, sans tenir compte des évolutions depuis son approbation, en matière législative, réglementaire et surtout environnementale :

- Opacité de l'étude d'impact sur les vraies questions de l'Autorité Environnementale
- Incohérence des différentes approches pour le traitement de la vulnérabilité avérée du site aux inondations
- Non considération d'un projet alternatif dans l'aire urbanisée de la commune
- Légèreté de l'appréhension de l'impact du projet sur les finances communales.

En conclusion, La Fabrique Citoyenne du Pays de l'Or demande, avant toute poursuite du projet de La Font de Mauguio, en particulier avant l'approbation du nouveau dossier de création de ZAC y afférent :

- Avis du SYMBO sur les études hydrauliques ayant conduit à la réduction de son périmètre
- La révision du PPRI de la Commune de Mauguio

Le Président de La Fabrique Citoyenne du Pays de L'Or

Daniel Bourguet